

Île de France OBJECTIF 2040

**Tout savoir sur le Schéma directeur
de la région Île-de-France - Environnemental
et participer à l'enquête publique**

DU 1^{er} FÉVRIER AU 16 MARS 2024



Île de France OBJECTIF 2040

**Tout savoir sur le Schéma directeur
de la région Île-de-France - Environnemental
et participer à l'enquête publique**

DU 1^{er} FÉVRIER AU 16 MARS 2024



Le SDRIF-E, qu'est-ce que c'est ?

Le schéma directeur de la région Île-de-France (SDRIF) est un document d'urbanisme d'échelle régionale qui a pour objectif de réglementer l'utilisation du sol en Île-de-France.

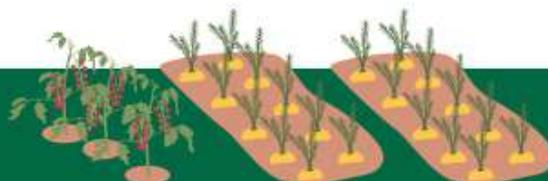


Élaboré il y a plus de 10 ans, le précédent schéma de planification ne permettait plus d'accompagner les grandes mutations que nous imposent les bouleversements de notre siècle tels que le changement climatique, la désindustrialisation ou encore les fractures sociales et territoriales.



Le Conseil régional a décidé de le réviser par anticipation, pour élaborer un nouveau cadre: le SDRIF-Environnemental (SDRIF-E).

L'objectif? Garantir un cadre de vie de qualité aux Franciliens dans un environnement préservé à l'horizon 2040.



Le SDRIF-E, qu'est-ce que c'est ?

Le schéma directeur de la région Île-de-France (SDRIF) est un document d'urbanisme d'échelle régionale qui a pour objectif de réglementer l'utilisation du sol en Île-de-France.

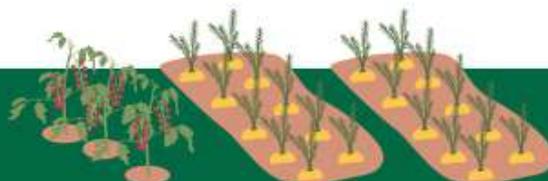


Élaboré il y a plus de 10 ans, le précédent schéma de planification ne permettait plus d'accompagner les grandes mutations que nous imposent les bouleversements de notre siècle tels que le changement climatique, la désindustrialisation ou encore les fractures sociales et territoriales.



Le Conseil régional a décidé de le réviser par anticipation, pour élaborer un nouveau cadre: le SDRIF-Environnemental (SDRIF-E).

L'objectif? Garantir un cadre de vie de qualité aux Franciliens dans un environnement préservé à l'horizon 2040.



Le calendrier d'élaboration du SDRIF-E

Novembre 2021 :

Délibération du Conseil régional initiant la révision du SDRIF-E.



Mai 2022 - Mai 2023 :

Large concertation préalable du public, des collectivités et des partenaires.



Juillet 2023 :

Arrêt du SDRIF-E en Conseil régional.



Septembre - Décembre 2023 :

Consultation des Personnes Publiques Associées et de l'Autorité Environnementale.



Février - Mars 2024 :

Enquête publique.



Eté 2024 :

Adoption du SDRIF-E par les élus en Conseil régional avant approbation du schéma par décret en Conseil d'État.



Le SDRIF-É, résultat d'une concertation d'une ampleur inédite



Franciliens :

- + de 12 000 contributions de Franciliens reçues via la plateforme numérique de concertation ;
- + de 2 000 participants à des ateliers Objectif 2040 avec la fresque des défis de l'Île-de-France ;
- 9 réunions publiques dont une dans chaque département ;
- 2 122 km parcourus en bus électrique pour aller à la rencontre des Franciliens dans 51 communes d'Île-de-France ;
- Un panel de 100 citoyens franciliens représentatifs réuni pour 3 jours de travail collectif ;
- 6 ateliers de travail avec le Conseil régional des jeunes.



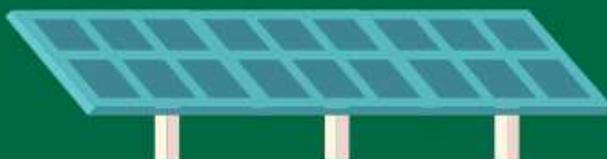
Collectivités :

- 4 conférences des territoires franciliens organisées avec l'ensemble des intercommunalités de la région ;
- 350 contributions écrites de collectivités et une centaine de réunions bilatérales.



Partenaires :

- 7 ateliers thématiques organisés avec le comité des partenaires (fédérations d'acteurs, professionnels de l'aménagement et associations) ;
- 102 contributions écrites de partenaires.



Les documents constitutifs du SDRIF-E

Le projet d'aménagement régional exprime les fondements du SDRIF-E afin de construire :

- une région sobre en consommation de ressources, d'énergie et de foncier ;
- une région polycentrique, organisée autour de plusieurs polarités urbaines hors de Paris, accessibles en transports et dotées de tous les équipements nécessaires ;
- une région résiliente, capable de s'adapter aux chocs climatiques et économiques.

Les orientations réglementaires définissent l'ensemble des normes que les collectivités devront prendre en compte pour élaborer leurs documents d'urbanisme locaux.

L'évaluation environnementale analyse les impacts du SDRIF-E sur l'environnement et justifie les choix d'aménagement retenus.

Trois cartes réglementaires permettent de traduire les orientations dans tous les territoires franciliens :

- Carte n° 1 : Maîtriser le développement urbain ;
- Carte n° 2 : Développer l'indépendance productive régionale ;
- Carte n° 3 : Placer la nature au cœur du développement régional.



Cinq priorités pour aménager l'Île-de-France de 2040

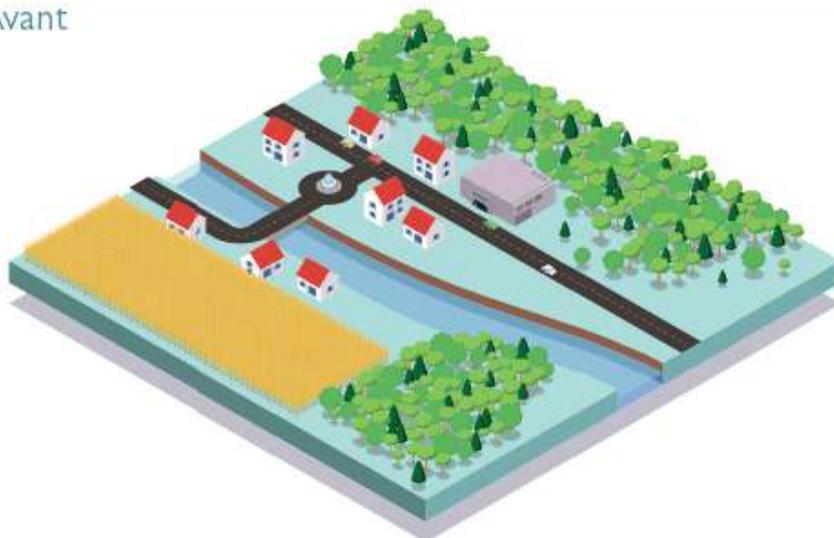
I. Un environnement protégé pour le mieux-être des Franciliens

- Trois fois moins d'étalement urbain sur les espaces agricoles et naturels que le précédent schéma directeur.
- Une sanctuarisation inédite des espaces agricoles et naturels représentant 13 % de la surface de la région. Dans l'agglomération parisienne, ce sont 2/3 des espaces verts ou agricoles qui sont totalement préservés.
- 145 projets d'espaces verts à créer ou à agrandir pour permettre à chaque Francilien d'avoir accès à un espace de nature à moins de 10 minutes à pied.
- Un objectif de 30 % de sols de pleine terre dans les communes les plus urbanisées.
- Une meilleure protection de la biodiversité grâce à 86 connexions écologiques identifiées pour permettre aux espèces de mieux circuler entre les espaces naturels.
- Une région mieux adaptée au changement climatique grâce à une meilleure prise en compte du risque inondation et davantage de végétation pour réduire la chaleur en ville.



Placer la nature au cœur du développement régional

Avant



Après



Dans cette petite ville, le SDRIF-E permettra, d'ici 2040, d'améliorer le cadre de vie des habitants grâce à l'ouverture de commerces, l'aménagement de jardins partagés et la mise en service de nouvelles lignes de bus rapides. Les forêts et les champs seront protégés de toute urbanisation pour préserver la biodiversité et les productions agricoles. Un éco-pont permettra aux animaux de traverser la route pour se déplacer d'une forêt à une autre.

2. Une gestion stratégique des ressources franciliennes : sobriété, circularité et proximité

- 1 357 ha réservés pour réaliser les projets nécessaires à la transition environnementale (énergies renouvelables et traitement des déchets).
- 37 500 ha de terres agricoles strictement protégées pour garantir l'autonomie alimentaire de la région.
- Moins de consommation de ressources dans le secteur de la construction grâce à la rénovation des bâtiments existants et à l'usage de matériaux recyclés, bios et locaux.

3. Vivre et habiter en Île-de-France : des cadres de vie désirables et des parcours de vie facilités

- 70 000 nouveaux logements par an pour lutter contre la crise du logement.
- 2/3 de nouveaux logements abordables avec une répartition favorisant la mixité sociale réelle grâce à la norme anti-ghetto qui limite à 30 % par commune les logements sociaux et très sociaux.
- 90 % de logements construits dans des espaces déjà urbanisés (transformation de bureaux, friches, zones commerciales).
- Une région polycentrique grâce à des polarités urbaines renforcées en dehors de Paris, dans lesquelles les Franciliens pourront accéder facilement à tous les équipements et services dont ils ont besoin.



Maîtriser le développement urbain

Avant



Après



Dans cette ville, le SDRIF-E permettra d'ici 2040 la création d'équipements et de services comme un hôpital, une école, des commerces et deux espaces verts en centre-ville. Ces nouvelles infrastructures seront faciles d'accès pour tous les habitants des alentours, grâce à une nouvelle piste cyclable, une gare routière avec des bus rapides et le prolongement du train.

4. Conforter une économie compétitive et souveraine engagée dans les grandes transitions

- 27 000 ha de sites d'activités protégés pour la souveraineté productive, dont plus de la moitié pour les activités industrielles et la réindustrialisation.
- 800 ha réservés pour implanter de nouvelles filières stratégiques.
- Des commerces en centre-ville favorisés sur l'ensemble du territoire.
- 37 zones commerciales identifiées pour muter vers d'autres fonctions comme du logement.
- Un secteur logistique plus vert et décarboné grâce à des transports fluviaux et ferroviaires.

5. Améliorer la mobilité des Franciliens grâce à des modes de transport robustes, décarbonés et de proximité

- 71 nouveaux projets de transport en commun représentant 770 km de lignes nouvelles ou étendues, pour décarboner et améliorer les conditions de trajet des mobilités du quotidien.
- De nouvelles voies réservées sur les routes pour le covoiturage ou les bus express, sans réduire le nombre de voies existantes.
- Des bornes de recharge électrique et hydrogène sur tout le territoire.
- Des déplacements facilités à pied et à vélo, notamment grâce à 800 km de pistes cyclables de niveau régional.



Développer l'indépendance productive régionale

Avant



Après



Dans ce quartier riche en activités économiques, le SDRIF-E renforcera la mixité en rapprochant les zones d'emploi des lieux de vie, avec la transformation de bureaux et de friches en logement. Les entreprises, usines et zones commerciales dynamiques et productives seront maintenues. De nouvelles filières stratégiques comme la production de panneaux solaires ou le recyclage des déchets se développeront pour renforcer l'indépendance économique de la région et permettre sa transition environnementale. La nature sera en général beaucoup plus présente dans la ville grâce à la création d'un espace vert, et à la végétalisation des toits, des parkings et des façades d'immeuble.



PARTICIPEZ À L'ENQUÊTE PUBLIQUE DU SDRIF-ENVIRONNEMENTAL



- ▶ Consultez le dossier d'enquête publique
- ▶ Rencontrez la commission d'enquête publique dans plus de 160 lieux en Île-de-France
- ▶ Donnez votre avis sur la plateforme dédiée en ligne

www.registre-numerique.fr/sdrif-e

DU 1^{er} FÉVRIER AU 16 MARS 2024



Région Île-de-France

2, rue Simone-Veil
93400 Saint-Ouen
Tél. : 01 53 85 53 85

www.iledefrance.fr



RegionIleDeFrance



iledefrance



iledefrance

